

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA PÊCHE

Il est formellement interdit de pêcher dans l'étang sans autorisation préalable de la Direction. **Toute infraction entraînera immédiatement l'exclusion du site.** Avant toute action de pêche, vous devez impérativement vous présenter à l'accueil du camping pour déclarer votre présence et acquitter un titre de pêche. Les détenteurs d'un permis annuel sont également tenus de se présenter à chaque arrivée. **Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'interruption de la pêche à l'initiative du client.** Le pêcheur devra présenter son titre de pêche lors des contrôles. Ce titre de pêche :

- implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ;
- est nominal, non cessible et valable uniquement pour la durée indiquée ;
- est tarifé en fonction de la durée du séjour (informations disponibles à l'accueil).

Tout comportement inapproprié (insultes, menaces, détériorations volontaires, refus de présentation du titre de pêche, non-respect de la nature...) **entraînera l'exclusion immédiate et définitive** de la ou des personnes concernées.

RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS NOS ÉTANGS

Les interdictions en vigueur sur nos 10 étangs de pêche :

- ❌ La circulation à plus de 10 km/h dans l'enceinte du camping et autour des étangs.
- ❌ La pêche en dehors des horaires d'ouverture (8h-19h ou 7h-22h).
- ❌ La baignade (y compris celle des animaux) et l'utilisation de barques.
- ❌ Les feux de camp sont interdits (des barbecues sont disponibles gratuitement!).
- ❌ L'usage de harpons, hameçons doubles ou triples et ardillons (étang 1 et 10)
- ❌ Le fait de laisser vos lignes sans surveillance.
- ❌ L'accès aux étangs avec un engin motorisé (quad, moto...)

Règles de bon voisinage sur nos étangs

- Respectez les horaires de pêche : de 7h à 22h pour la pêche au blanc et à la carpe, et de 8h à 19h pour la pêche à la truite.
- Les jeunes enfants doivent être surveillés en permanence par un adulte responsable.
- **Soyez courtois et respectueux de vos voisins.** Maintenez une distance raisonnable entre chaque poste de pêche et ne coupez pas la trajectoire des autres pêcheurs : pêchez toujours devant vous.
- **Retirez vos cannes** de l'eau lorsque vous **quittez votre poste de pêche.**
- Évitez toute nuisance sonore : les enceintes diffusant de la musique à un volume élevé sont interdites.
- **Ne laissez aucun fil de nylon, hameçon ou déchet sur le sol.**
- Les **chiens sont autorisés** (sauf catégories 1 et 2), à condition d'être **tenus en laisse** et que leurs déjections soient ramassées.

- Des **barbecues sont mis gratuitement à votre disposition**. Merci de les nettoyer après usage afin de les laisser propres pour les prochains utilisateurs.
- Un **sens de circulation** et un balisage ont été mis en place pour faciliter vos déplacements sur le camping. **Merci de les respecter.**

Respectons ce lieu : gardons-le propre et protégeons l'environnement:



- ✓ Des cendriers et des pots à mégots sont à votre disposition.
- ✓ Le verre, le plastique, le carton et autres déchets doivent être déposés dans l'une des neuf poubelles mises à votre disposition autour des étangs (code couleur selon le type de déchet).

PÊCHE À LA CARPE (No Kill fishing)

Étang n°10 – Ouvert tous les jours de 7h à 22h

La pêche s'effectue selon les règles suivantes :

- Nombre de cannes : 1 canne au coup maximum par pêcheur.
- Hameçons : Sans ardillon, taille n°8 maximum.
- Matériel obligatoire : Tapis de réception, seau d'eau et grande épuisette. (Un tapis de réception est disponible à l'accueil en cas d'oubli.)
- Épuisette de grande taille : Obligatoire pour le bien-être des poissons.
- Manipulation des poissons : La pesée, la photo et la remise à l'eau doivent être rapides et respectueuses.

Bon sens et respect des règles :

- Respect strict de son emplacement et de sa zone de pêche (6 m maximum).
- Tous les appâts sont autorisés, sauf les graines non cuites.
- Toutes les carpes doivent impérativement être remises à l'eau dans l'étang n°10.
- Il est **impératif de désinfecter les plaies** des carpes lors de l'hameçonnage. Un désinfectant est disponible à l'accueil du camping.

Interdictions sur notre étang à carpes :

- ⊖ La pêche au pain et au pellet flottant (pêche en surface) est interdite.
- ⊖ L'amorçage aux farines et à la terre est interdit.
- ⊖ L'usage de bourriches, bateaux amorceurs, drones, échosondeurs et float tubes est strictement interdit.
- ⊖ Les sacs de conservation et bourriches sont interdits.

Tout acte de vol ou de mutilation d'un poisson entraînera l'exclusion immédiate.



Pour la pêche en batterie sur l'étang à carpes :

Cette pêche est interdite dans tous les étangs.

Merci de votre compréhension



PÊCHE AU POISSON BLANC (No Kill fishing)

Étang n°1 – Ouvert tous les jours de 7h à 22h

- Remise à l'eau : Tout le poisson doit être remis à l'eau immédiatement (No Kill fishing).
- Autorisation : Chaque pêcheur doit être muni de son autorisation de pêche.
- Pêche à la batterie : Strictement interdite. Lancer autorisé pour le brochet
- Nombre de cannes : 1 canne au coup maximum par pêcheur ; pour la pêche au brochet, 1 seule canne est autorisée.
- En cas d'engamage : Coupez immédiatement le fil pour limiter les blessures au poisson.
- Il est impératif de désinfecter les plaies. Un désinfectant est disponible à l'accueil du camping.

Interdictions sur notre étang au blanc

- ❌ Il est interdit d'utiliser un chiffon pour manipuler un poisson (risque de mortalité).
- ❌ L'emport de poisson, vivant ou mort, est interdit, sauf pour le brochet de plus de 60 cm.
- ❌ Hameçon avec ardillon, bateau amorceur et bourriches interdits

PÊCHE À LA TRUITE (8h - 19h)

- ❌ **Il est strictement interdit de pêcher dans un autre étang que celui réservé**
- **Si vous capturez une carpe** (miroir, amour blanc, commune), elle doit être immédiatement **remise à l'eau**, dans le même étang, **avec soin**. Ces poissons contribuent à la régulation de la végétation.

Étang commun n°2

- Ouvert :
 - En demi-journée : 8h–13h ou 14h–19h
 - En journée : 8h–19h
- Nombre de prises illimitées. Merci de ne pas remettre à l'eau la truite pêchée.
- 1 canne maximum par pêcheur (au coup ou à lancer), hameçon simple uniquement.
- Respect de la trajectoire et de la distance avec les voisins.
- ❌ **Cuillères et tout type d'amorçage interdits.**
- ❌ **Hameçon triple interdit (ou triple croc)**

Étangs privés n°3 à n°9

- Ouverts sur réservation. Un acompte est demandé à la réservation.
- Le locataire est responsable de ses accompagnants (dans la limite du raisonnable).
- Veillez à limiter tout débordement et/ou nuisance sonore.
- Nombre de cannes, de pêcheurs et de prises illimité.
- **Hameçon simple** uniquement.
- Respect des limites de l'étang réservé.

La direction vous remercie et vous souhaite une bonne journée.